

Garderie

Service municipal gratuit.

Le matin : de 07h15 à 08h50 dans les locaux de l'école primaire publique.

Le soir : de 16h30 à 18h00

Restauration

Les élèves déjeunent dans la salle de cantine de l'école. Deux services de cantine sont proposés : un pour les élèves de TPS à MS et un service pour les élèves de GS à CM2.



Vacances scolaires 2026-2027

Rentrée scolaire des élèves

Mardi 01 septembre 2026 ⚡

Vacances de la toussaint

Du 17 octobre au 02 novembre

Vacances de Noël

Du 19 décembre au 04 janvier

Vacances d'hiver

Du 06 février au 22 février

Vacances de printemps

Du 03 avril au 19 avril

Pont de l'ascension

Du 06 mai au 09 mai

Vacances d'été

Samedi 03 juillet



Ecole primaire
publique
Paul ELUARD



2026/2027



Rue du 19 mars 1962

48120 Saint Alban-sur-Limagnole

☎ 04 66 31 54 67

courriel : ce.0480280u@ac-montpellier.fr



Classes et noms des enseignants

Directrice : Sylvie BOULET

Classe de TPS/PS/MS :
Sylvie BOULET

Classe de GS/CP :
Michel GAULON

Classe de CE/CM :
Emilie BRINGER/
Gaëlle GARCIA



Effectifs

Année scolaire : 2026-2027

27 élèves 3 classes - 4 enseignants

1 ATSEM - 1 employée communale 1

AESH accompagnant les élèves en situation de handicap.



Horaires

Année scolaire : 2026-2027

09h00-12h00 puis 13h30-16h30

Inscription



Pour inscrire votre enfant à l'école Paul ELUARD, il faut d'abord **se présenter en mairie** pour retirer son dossier d'inscription. L'école procédera ensuite à son admission.



Liaison Ecole-Famille



Par téléphone au 0466315467

Par mail de préférence :

ce0480280u@ac-montpellier.fr

Par le cahier de liaison

Il vous permet de consulter les informations concernant votre enfant mais aussi de transmettre les informations à l'enseignant.

Ce cahier est à signer impérativement très régulièrement.

Par des réunions collectives

Par des rendez-vous individuels avec l'enseignant de votre enfant.

La directrice et les enseignants sont à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la vie de l'école et le suivi de scolarité de votre enfant. N'hésitez-pas à prendre rendez-vous.

Par le conseil d'école

Il siège une fois par trimestre avec la présence de parents élus aux élections de représentants de parents d'élèves. Les PV des conseils d'école sont envoyés aux parents.

Par l'intermédiaire des représentants de parents d'élèves

Ils sont là pour vous représenter aux Conseils d'école annuels.

Règlement intérieur-Charte de la laïcité

Le règlement intérieur est adopté par le conseil d'école. Ce document et la charte de la laïcité sont distribués à chaque famille et doivent être signés et respectés.

Prévention des difficultés scolaires et aide aux élèves en difficulté passagère et persistante

Le **RASED** (Réseau d'aides Spécialisées aux élèves en difficulté) peut intervenir sur l'école pour venir en aide aux élèves par un de ses membres.

Les **APC** (activités pédagogiques complémentaires) proposées par les enseignantes).

Santé scolaire

Les enseignants ne peuvent donner de médicaments à l'école; même avec une ordonnance.

Si un enfant a besoin de prendre des médicaments en cas de crise ou pour un traitement quotidien, les parents transmettent le PAI à l'école qui le transmettra au médecin scolaire.

Amicale des parents d'élèves

C'est l'association de parents bénévoles qui se charge d'organiser des manifestations pour animer la vie de l'école et participer au financement des sorties scolaires. **Ces manifestations ont lieu tout au long de l'année et toujours dans la bonne humeur.**

